

Éphémérides G.L. – Semaine du 22 au 28 novembre 2010

RESUME : En RDC, bien qu'aucun affrontement armé n'ait eu lieu cette semaine au Kivu, la situation sécuritaire, en particulier au Nord Kivu, demeure préoccupante. Dans la région de Kitshanga en territoire de Masisi, les habitants sont pris en tenaille par les attaques sporadiques des FDLR et les FARDC qui les soumettent aux travaux forcés ([RDC 3](#)), tandis que des ex-officiers du CNDP recruteraient des jeunes ([RDC 4](#)). Par ailleurs, l'évêque de Beni Butembo lance un message aux autorités pour faire cesser la violence et l'insécurité ([RDC 6](#)). On signalera aussi que les casques bleus ont réussi à libérer deux otages du FDLR au nord de Goma ([RDC 2](#)) et que l'opération d'indentification des militaires ainsi que l'octroi de grades jusqu'au niveau des sous-officiers se poursuit à Goma ([RDC 1](#)) ([RDC 7](#)). Au Sud Kivu, la MONUSCO a lancé une opération baptisée « Protection Shield » pour sécuriser les populations du Minembwe, d'Uvira et de Fizi contre les attaques des FDLR, FRF et FNL ([RDC 5](#)).

En Province Orientale, plus de 25.000 réfugiés se trouvent dans une situation difficile dans le Bas Uélé ([RDC 8](#)) tandis que dans le territoire de Bafwasende, les militaires s'opposent à des tentatives de négociations avec les Mai-Mai dans la région minière d'Opienge ([RDC 9](#)). Dans la province de l'Equateur, le calme règne en Ubangui, mais les FZRDC sont accusés de lever des taxes et amendes aux populations retournées dans certaines localités ([RDC 10](#)).

Dans le domaine politique, il n'y a toujours pas d'accord entre majorité et opposition sur la désignation des membres du bureau de la CENI ([RDC 13](#)) par l'Assemblée nationale : cette dernière a également rejeté à une forte majorité la suppression de la peine de mort ([RDC 14](#)) et veut sanctionner les membres de l'exécutif responsables de la mauvaise gestion financière du budget 2009 ([RDC 14 1](#)). On notera aussi qu'une pétition signée par plus de 450.000 signatures circule pour contraindre les parlementaires à payer l'impôt sur le revenu ([RDC 12](#)). Enfin, au sein du CNDP, un conflit ouvert a lieu entre le secrétaire exécutif, qui a démissionné, et le porte-parole du parti, ce dernier dénonçant la non-application des accords de Goma de 2009 en matière de collation de grades, du retour des réfugiés au Congo, etc. ([RDC 11](#)).

Dans le domaine de la justice, le procès de Jean-Pierre Bemba, auquel plus de 750 victimes assistent, a débuté à La Haye ([RDC 15](#)) ([RDC 16](#)) : le

procureur accuse Bemba d'avoir sciemment permis aux 1.500 hommes qu'il commandait de commettre des viols, pillages, etc. ([RDC 17](#)), tandis que la défense évoque une enquête « partielle et bâclée » ([RDC 18](#)). Par ailleurs, la veuve de Floribert Chebeya, assassiné en juin dernier, demande au président Kabila d'inculper le chef de la police dans ce meurtre alors qu'il ne figure que comme témoin dans le procès ([RDC 19](#)).

Dans le domaine financier, la RDC va bénéficier d'une assistance technique de la BAD pour lutter efficacement contre les « fonds vautours » ([RDC 25](#)). Par ailleurs, suite à l'annulation de la dette du Congo aux créanciers du Club de Paris, le directeur de cabinet du Premier ministre estime que le solde de la dette de la RDC à cette institution ne s'élèverait plus qu'à 153 millions \$ ([RDC 26](#)). Dans le domaine économique, on signalera la tenue à Bruxelles d'un séminaire sur le climat des affaires en RDC au cours duquel ont été évoqués la demande du Congo d'un soutien belge au renforcement des capacités de l'administration ainsi que le désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques ([RDC 21](#)). On mentionnera aussi le lancement des travaux d'une seconde ligne de haute tension entre Inga et Kinshasa ([RDC 20](#)). Dans le secteur minier, un ressortissant canadien a été nommé à la tête de la MIBA qui est à l'arrêt depuis deux ans ([RDC 22](#)). Par ailleurs, l'Union européenne a établi un répertoire des exploitations minières artisanales qui concerneraient 2 millions d'exploitants et auraient un impact sur plus de 10 millions de personnes ([RDC 24](#)). Enfin dans le domaine des hydrocarbures, la société britannique Tullow Oil a perdu son procès contre deux entreprises basées aux Iles Vierge qui ont donc obtenu des concessions dans le Graben au Nord Kivu ([RDC 23](#)).

Dans le domaine social, une grève a été déclenchée chez les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères ([RDC 27](#)).

En matière de relations extérieures, la mission des entreprises wallonnes s'est terminée sur un bilan positif : le ministre responsable a évoqué un intérêt de ces entreprises pour le développement de différents secteurs économiques ([RDC 28](#)). Par ailleurs, le commissaire au commerce et ancien ministre belge des Affaires étrangères, Karel de Gucht, se rendra la semaine prochaine à Kinshasa pour assister à la commission ACP du Parlement européen : déclaré « persona non grata » suite à ses critiques du régime Kabila, il n'a pas eu de difficultés à obtenir un visa ([RDC 29](#)).

Au Burundi, Human Rights Watch a publié un rapport dénonçant la répression des médias, de la société civile et de l'opposition depuis la tenue des élections ([BUR 1](#)) : ce rapport a été considéré comme un « acte de

vengeance » par le gouvernement, son auteur ayant été naguère expulsée du pays ([BUR 2](#)).

Pour ce qui regarde l'Ouganda, le président américain a défini une stratégie pour mettre fin aux violences de la LRA ([OUG 1](#)).

Au Rwanda, on apprend que le président Kagame participera aux journées européennes du développement qui se tiendront à Bruxelles au début du mois de décembre ([RWA 1](#)).

BURUNDI

Justice, Droits de l'homme...

([BUR 1](#)) Human Rights Watch – 23/11

À la suite des élections locales et nationales agitées qui se sont déroulées au Burundi de mai à septembre 2010, la société civile, les médias et les partis d'opposition sont soumis à une répression accrue, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui.

Le rapport de 75 pages, intitulé « Des portes qui se ferment ? Réduction de l'espace démocratique au Burundi », décrit les exactions commises, notamment des actes de torture, des arrestations arbitraires, l'interdiction d'activités de l'opposition, ainsi que le harcèlement des associations de la société civile. Human Rights Watch a appelé le gouvernement à mettre fin à ces exactions et à renforcer les mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'obligation, pour les agents du gouvernement et les forces de sécurité, de rendre compte de leurs actes.

Lire le rapport sous :

<http://www.hrw.org/fr/node/94333>

Lire aussi sous :

<http://www.irinnews.org/PrintReport.aspx?ReportID=91179>

([BUR 2](#)) AFP – 25/11

Le rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme Human Right Watch (HRW) qui dénonce "la réduction de l'espace démocratique" au Burundi, est "un acte de vengeance et de frustration", a déclaré jeudi à l'AFP le porte-parole du gouvernement Philippe Nzobonariba.

"Ce rapport a été écrit par la représentante de HRW" (expulsée du pays) qui s'était "inscrite contre le processus électoral et avait prophétisé l'apocalypse avec ses associés de l'opposition", a expliqué ce responsable burundais. C'est "un acte de vengeance et de frustration, après avoir constaté avec ses associés de l'opposition et de la société civile que le processus électoral a réussi", a accusé ce responsable.

La représentante de HRW au Burundi, Neela Ghoshal, avait été expulsée en juin par les autorités qui l'accusaient de "porter préjudice aux institutions" à la suite d'un rapport qui demandait au gouvernement de lutter contre les violences politiques, en augmentation à l'approche des élections et qui décrivait de nombreux incidents impliquant le parti au pouvoir.

"Le gouvernement s'interroge sur les raisons qui poussent HRW à s'acharner ainsi contre les institutions piliers du pouvoir que sont l'armée, la police et la justice", a ajouté M. Nzobonariba. "Mais ce n'est pas étonnant car c'est évident que HRW assiste et collabore avec l'opposition", a-t-il assuré.

Suite à la publication de ce rapport, l'Alliance démocratique pour le changement au Burundi (ADC), qui regroupe douze partis d'opposition, a demandé à la communauté internationale de "suspendre momentanément" l'aide à ce pays pour obtenir du pouvoir en place qu'il cesse de harceler l'opposition et mette fin à la corruption.

"C'est totalement irresponsable", a réagi le porte-parole du gouvernement, qui a dénoncé le "manque de patriotisme de cette opposition qui veut asphyxier une population totalement démunie".

UGANDA

Sécurité, Armée...

(OUG 1) AFP – 24/11

Le président américain Barack Obama a envoyé mercredi au Congrès la stratégie de son administration destinée à combattre la violente rébellion ougandaise de l'Armée de résistance du seigneur (LRA), a annoncé la Maison-Blanche.

Conformément à une loi promulguée il y a six mois par M. Obama, ce dernier a fait parvenir aux élus un plan d'action pour aider les Etats de la région à désarmer la LRA et traduire ses chefs en justice, à protéger les civils et appellent à accroître l'aide humanitaire aux personnes touchées.

Cette stratégie compte quatre objectifs, selon la Maison-Blanche: "améliorer la protection des civils, capturer ou retirer du terrain (le chef de la LRA) Joseph Kony et les commandants (de la rébellion), promouvoir la défection, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants restants de la LRA, et améliorer l'accès humanitaire et fournir de l'aide sans interruption aux populations affectées".

Cette stratégie a été "développée grâce à l'importante implication du département d'Etat, du ministère de la Défense, de l'agence américaine pour le développement international et de la communauté du renseignement", qui participeront également à son application, selon la même source.

RDC

Sécurité, Armée...

- **Kivu**

(RDC 1) Radio Okapi – 22/11

L'opération de remise des cartes d'identification aux militaires des Forces armées de la RDC (FARDC) de la huitième région militaire devrait démarrer ce lundi 22 novembre, à son Etat-major, une opération lancée officiellement samedi 20 novembre à Goma.

Selon le Général Vainqueur Mayala, commandant de cette région militaire, cette opération de remise des cartes intervient deux ans après l'identification des militaires qui a eu lieu sur toute l'étendue de la province. Elle permettra, a-t-il poursuivi, de mieux identifier les militaires qui sont en service dans la région. Il a demandé aux éléments FARDC qui sont en congé de se présenter pour obtenir leur carte.

Le général Mayala a indiqué que l'opération de distribution des cartes précède celle de la distribution des nouveaux uniformes.

Les absents ne seront plus repris sur les listes des effectifs des FARDC de la huitième région militaire, a prévenu le général Mayala. « Lorsqu'on a pas la carte, on n'est pas élément FARDC », a-t-il souligné.

(RDC 2) Radio Okapi – 22/11

Les Casques bleus de la Monusco, basés dans le secteur de Mpofi et Luvungi, environ 200 km à l'ouest de Goma, ont libéré dimanche 21 novembre dans la matinée deux civils pris en otage par les rebelles des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).

Selon des sources de la Monusco, les deux otages, âgés de 20 et 35 ans, sont tous originaires de Ngweshe au Sud-Kivu. Ils ont été extraits des mains de leurs bourreaux lors d'une opération qui s'est déroulée sur l'axe Binyampuri et Luvungi, dans le secteur de Mpofi.

Des actes de viols massifs sur au moins 300 personnes, des femmes mais aussi des hommes, ont été rapportés il y a quelques mois dans ce secteur de Mpofi et de Luvungi où les patrouilles mobiles des casques bleus de la Monusco sont désormais régulières.

(RDC 3) Radio Okapi – 22/11

Les habitants de la localité de Mpati, secteur de Kitshanga, en territoire de Masisi se disent soumis à des travaux forcés. D'après eux, ces corvées sont imposées par les militaires FARDC basés dans cette région. Entre les attaques sporadiques des combattants des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et les travaux forcés que leur imposent les FARDC, les habitants de Mpati se sentent livrés à eux-mêmes.

Les déplacés vivant à Kalengera et Mpati affirment qu'ils sont parfois réduits à porter des bagages sur de longues distances et soumis à des traitements inhumains, avant d'être relâchés.

S'exprimant sous le sceau de l'anonymat, un chef local a déclaré que les habitants sont même commis au transport du matériel militaire lorsque les soldats effectuent des opérations militaires.

Le commandant du 22^e secteur des FARDC à Kitshanga, confirme les faits. Le colonel Innocent Nzimulinda promet de s'impliquer pour arrêter ces militaires incontrôlés qui, selon lui, sèment la désolation auprès des populations.

(RDC 4) Radio Okapi – 23/11

Les populations du secteur de Kitshanga et ses environs, en territoire de Masisi, se disent préoccupées par le recrutement des jeunes dans cette région par des ex-officiers du CNDP et les Mai-Mai. Sur place, plusieurs sources parlent même de création d'un centre d'entraînement militaire à plus de 50 kilomètres au nord de Kitshanga. Les responsables militaires des FARDC ont, quant à eux, rejeté ces allégations.

Tout a commencé peu avant le mois d'octobre, lorsque le major Tuyisenge est passé dans les différents établissements scolaires de la place pour recenser les élèves issus d'anciens groupes armés, ont rapporté des sources du secteur de l'enseignement à Kitshanga. Une liste reprenant les noms de plus d'une dizaine d'élèves, issus d'anciens groupes armés, a été effectivement dressée au cours de cette opération, selon les mêmes sources.

De leur côté, les autorités coutumières de Kitshanga ont affirmé avoir vu sur place, pendant cette période, seize jeunes escortés par les éléments de la Police nationale congolaise (PNC), pour une destination inconnue. Ces sources précisent, sous anonymat, que ces jeunes ne sont jamais rentrés dans leurs familles respectives.

D'autres sources locales indiquent, par ailleurs, que la cité de Muheto, au-delà de la localité de Nyamitaba, serait actuellement sécurisée par seize hommes armés qui ne répondent ni aux ordres des FARDC ni à ceux de la PNC. À Mpati, d'autres sources ont confirmé que des déplacés ont été pris de force pour ériger un camp d'entraînement à plus de 15 kilomètres du site des déplacés.

Le responsable du 22^e secteur des FARDC a rejeté toutes ces allégations, qu'il qualifie de « rumeur ». L'opération consistait, a-t-il précisé, à identifier les élèves issus des groupes armés pour assurer leur protection.

Pendant ce temps, les populations locales pensent qu'il s'agit d'une planification d'une nouvelle escalade de violences dans la région.

(RDC 5) Radio Okapi – 24/11

Neuf cents casques bleus de la Monusco poursuivent l'opération « Protection Shield » (bouclier de protection) pour la sécurisation des populations de Minembwe, de Fizi et d'Uvira, dans la province du Sud Kivu. Cette opération vise aussi neutraliser l'activisme des groupes armés dont les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), les Forces républicaines et fédéralistes (FRF) qui harcèlent les populations locales, les humanitaires et affrontent les FARDC.

Dans un communiqué publié mardi 23 novembre à Kinshasa, la mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation de la RDC (Monusco) indique que Protection Shield engage des forces militaires terrestres, aériennes et spéciales de troupes des contingents des pays contributeurs onusiens.

Cette opération fait intervenir également des patrouilles actives sur le Lac Tanganyika pour empêcher que les voies navigables de l'est de la RDC ne servent au ravitaillement des groupes armés dont le Front National de Libération (FNL) du Burundi.

Protection Shield devrait permettre de créer les conditions favorables au retour des personnes déplacées, de renforcer la confiance mutuelle avec les autorités gouvernementales et les FARDC et de prévenir l'infiltration et le ravitaillement des groupes armés à partir du lac Tanganyika, précise le communiqué.

L'opération est entièrement coordonnée avec les FARDC.

(RDC 6) Radio Okapi – 24/11

L'évêque Sikuli Paluku Melchisédech, porte-parole du clergé de Butembo et Beni, a lancé mardi 23 novembre, un message aux pouvoirs publics pour faire cesser la violence et l'insécurité dans sa juridiction. Les enlèvements, les disparitions de personnes, les assassinats, les pillages sur les routes Beni-Kasindi, Butembo-Karuruma-Kasindi, Butembo-Goma, Butembo-Mangurejipa affectent, selon lui, toutes les couches de la société.

Treize personnes ont été tuées à Butembo et les localités environnantes, au Nord-Kivu, depuis le mois de juin 2010, indique le message du clergé. De juillet à octobre, poursuit le message, trente et un enlèvements et trente-deux morts ont été enregistrés sur l'axe Mba-Oicha-Eringeti, dans le territoire de Beni.

Les auteurs de ces exactions sont des hommes en armes, dont certains portent la tenue militaire, la tenue portant la mention «PNC» (Police nationale congolaise), d'autres encore en tenue civile, affirme l'évêque Sikuli Paluku Melchisédech.

Face à l'insécurité grandissante dans la province du Nord-Kivu en général et le Grand-Nord en particulier, le clergé du diocèse de Butembo-Beni a invité le pouvoir central à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire pour lutter efficacement contre l'impunité.

(RDC 7) Radio Okapi – 25/11

Les opérations de distribution de nouvelles tenues et cartes d'identification des militaires des Forces armées de la RD Congo (FADRC) se poursuivent normalement, au Nord-Kivu. Le porte-parole des opérations Amani Leo dans le Nord et Sud Kivu, le Major Ekenge l'a confirmé à Radio Okapi. Il a toutefois précisé que seuls les hommes de troupes et les sous-officiers jusqu'au rang d'adjudant-chef sont concernés par cette distribution dans un premier temps.

Le major Ekenge a indiqué que les officiers doivent attendre la sortie de « l'ordre général », une décision du haut commandement militaire qui nomme et affecte les officiers dans leurs lieux de commandement conformément à leurs grade et matricule. Il a déclaré : « C'est le Chef de l'Etat qui signe les grades, il ne peut pas le faire sous pression et nous n'avons pas le droit d'imposer au commandant suprême de signer aujourd'hui les grades. Le moment venu, tout le monde aura ses grades et on va distribuer les tenues en fonction de cela. »

Le Major Ekenge a appelé les officiers à la patience. D'après lui, on ne peut pas remettre des nouvelles tenues, déjà disponibles, aux officiers qui n'ont pas encore obtenu les nouveaux insignes.

La distribution de tenues et de cartes d'identification des militaires a été lancée le week-end dernier à Goma par le Commandant de la 8ème Région militaire. Des équipes venues de Kinshasa sont déployées dans les sites ciblés dans toute la province à cette fin.

- Province Orientale

(RDC 8) Radio Okapi – 22/11

L'administrateur du territoire de Ango a lancé, jeudi 18 novembre, un appel à l'aide d'urgence pour vingt-cinq milles déplacés de guerre en situation difficile dans ce territoire du district du Bas Uélé, au cours d'une mission d'évaluation de la délégation des humanitaires et de la Monusco.

Selon le président du comité de ces déplacés, plusieurs structures sanitaires et écoles ont été détruites et pillées pendant les attaques des rebelles de l'Armée de résistance du seigneur (LRA). Les déplacés manquent de vivres, d'eau potable et de médicaments et sont regroupés dans des sites à Ango centre, à Diba et à Sukadi.

La même source a affirmé qu'ils vivaient de feuilles de manioc que leur donnent les autochtones. « Certains déplacés sont déjà morts de famine, d'autres de maladies. Les enfants sont les plus grandes victimes », a affirmé le président du comité de ces déplacés.

Selon l'administrateur du territoire d'Ango, moins de dix centres de santé sont opérationnels sur les vingt-trois que compte son entité. Beaucoup de ces déplacés souffrent des maladies d'origine hydrique à cause du manque d'eau potable.

À l'issue de cette mission, les humanitaires ont promis de fournir de l'aide à ces personnes.

(RDC 9) Radio Okapi – 24/11

Une délégation des notables de Bafwasende séjourne à Opienge, où elle échange avec Luc Yabili, le chef rebelle Mai-Mai local. Cette visite entre dans le cadre des démarches entreprises par les notables de ce territoire, depuis octobre sous la houlette des autorités politico-administratives, pour inviter ce chef rebelle au dialogue. Les autorités militaires désapprouvent cette initiative.

L'idée de mettre ensemble les protagonistes, selon le porte-parole de ces notables, Clément Aoyi, permettra de trouver une solution dans l'amiable : « Le sang des militaires est versé à Opienge. Ce sont des Congolais. Les Mai-Mai, qui sont de l'autre côté, ce sont toujours des Congolais. Le souverain primaire qui succombe, ce sont des Congolais. L'économie nationale est affectée. Étant donné que le major Luc est l'enfant du milieu, pourquoi nous ne pouvons pas nous réunir et le rencontrer pour trouver une solution dans l'amiable, au lieu que le sang puisse être versé continuellement ? »

Mais cette initiative est mal appréciée par le commandant de la neuvième région militaire, le général de brigade Jean-Claude Kifwa, qui continue de considérer Luc Yabili comme un

ennemi à déloger de force de son retranchement. Car, selon lui, ce dernier déstabilise le pouvoir en place. « S'il y a des négociations qui sont en cours, en tout cas, ce sont des négociations qui sont faites en dehors de l'armée. Parce que moi, je suis le commandant région ; raison pour laquelle je fais un appel d'interdire cela. » Il se demande, par ailleurs, comment les notables peuvent entreprendre des contacts avec l'ennemi sans que les militaires qui sont déployés soient au courant. Il a poursuivi : « Le temps de négociation est révolu. Et je dis que je vais mener des opérations. Je vais ordonner qu'on puisse continuer les opérations de ratissage. »

- Équateur

[\(RDC 10\)](#) *Radio Okapi* – 26/11

La situation sécuritaire semble calme à Buburu, Lilanga et Bobangi, trois localités riveraines situées le long de la rivière Ubangi, à l'Equateur où a sévi une insurrection en novembre 2009. Ce constat a été fait au cours d'une mission d'évaluation humanitaire composée des agences du système des Nations Unies, de la Monusco et des ONG internationales et nationales. Cependant, dans ces villages, la population se plaint des tracasseries.

Depuis la fin de l'insurrection, plus d'un tiers de la population, en refuge, est rentré à Buburu, Lilanga et Bobangi. Ces localités sont actuellement sous contrôle du bataillon Panthère des Forces armées de la RDC, au Nord du secteur de Djamba et par le 41^e bataillon FARDC à Buburu. Les habitants de Buburu saluent la cohabitation pacifique qu'ils ont avec les militaires.

Cependant, les autorités locales de Mokolo et du groupement de Lobala II, affirment que des éléments du bataillon Panthère empêchent les services publics de fonctionner et imposent des taxes aux populations retournées. Selon les mêmes sources, plusieurs pourparlers ont eu lieu, la semaine dernière, entre les autorités du secteur et le commandement militaire du bataillon Panthère. Mais ces discussions n'ont pas changé la situation actuelle sur le terrain, indiquent-elles.

Par ailleurs, dans la localité de Lilanga, dans le secteur de Ngiri, plusieurs jeunes qui avaient pris part au mouvement insurrectionnel craignent pour leur sécurité en retournant au village. Ils affirment être l'objet des menaces de la part des militaires et policiers en poste. Ces derniers auraient promis de venger leurs collègues tombés lors de l'insurrection.

De son côté, la population de Bobangi dénonce le versement des rations alimentaires obligatoires et le paiement des amendes transactionnelles exorbitantes à chaque poste de la Force navale.

Vie politique...

[\(RDC 11\)](#) *Radio Okapi* – 22/11

Le porte-parole du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), Me Mahamba Kasiwa, a réagi, lundi 22 novembre, à la démission du secrétaire exécutif de ce parti, Kambasu Ngeve. Le porte-parole du CNDP a soutenu que les accords signés en mars 2009 par son parti et le gouvernement n'ont pas trouvé satisfaction.

Pour Me Mahamba Kasiwa, le CNDP attend toujours du gouvernement la satisfaction des questions de fond tels que la traque des rebelles rwandais des FDLR et autres milices, le retour des réfugiés congolais vivant dans les pays voisins et la reconnaissance des grades aux militaires issus du CNDP. Me Mahamba Kasiwa a poursuivi : « Kambasu est parti. Il était libre de partir. Le CNDP est un parti politique à géométrie variable. C'est un serpent à plusieurs têtes. Vous pouvez couper une tête aujourd'hui, une autre va renaître automatiquement. C'est une hydre, le CNDP. Personne n'est pris en otage ici. »

De son côté, le secrétaire exécutif du Congrès national pour la défense du peuple a annoncé, samedi 20 novembre devant la presse à Kinshasa, sa démission de son parti. Il a justifié son départ par la satisfaction des revendications du CNDP, contenues dans le cahier des charges qui découle des accords signés avec le gouvernement central.

Kambasu Ngeve en a appelé ainsi aux camarades restés encore au sein du CNDP, à cesser avec les revendications et à donner la chance à des élections générales apaisées en 2011 : « Nous demandons à ce que toutes les forces négatives étrangères soient désarmées. Et c'est ce qui est en train de se faire. C'est ce que le chef d'Etat a levé comme option. Il y a eu aussi le retour des réfugiés: les (NDLR: accords) triparties sont déjà signés, la création du Parc...»

Le processus d'intégration du CNDP connaît déjà la participation des animateurs de ce parti dans le gouvernement provincial du Nord- Kivu. Rien n'est connu sur le cas Kambasu Ngeve. Ce dernier est toujours à Kinshasa, d'où il a annoncé avoir quitté le CNDP.

(RDC 12) Radio Okapi – 23/11

L'agence Galaxie Médias poursuit sa collecte des signatures pour contraindre les parlementaires à payer l'impôt professionnel sur le revenu. Plus de quatre cent cinquante mille signatures au bas de la pétition, destinée au chef de l'Etat, sont déjà recueillies. C'est ce qu'a indiqué son initiateur, Jérôme Sekana, mardi 23 novembre au cours de l'émission «Echos d'économie» de Radio Okapi.

L'objectif de cette pétition est de pousser députés et sénateurs à respecter les lois en rapport avec la fiscalité, a précisé Jérôme Sekana.

Écouter sous :

<http://radiookapi.net/economie/2010/11/23/petition-pour-l%E2%80%99impot-sur-le-revenu-des-parlementaires-450-000-signatures-collectees-deja/>

(RDC 13) APA – Belga – 24/11

Quatre mois après la promulgation de la loi créant la future Commission électorale nationale indépendante (Ceni), les députés congolais n'ont toujours pas réussi à s'entendre sur la composition de cette instance qui doit organiser les élections prévues de 2011 à 2013 RDC, rapporte mercredi la presse kinoise.

Les députés de l'opposition et de la majorité ne se sont pas mis d'accord sur le rapport de la commission ad hoc chargée de la vérification des dossiers des candidats au bureau de la CENI après trois heures et demie de discussions mardi à l'Assemblée nationale à Kinshasa, selon les journaux 'La Prospérité' et 'L'Avenir'. Le différend porte sur la notion d'"indépendance" des sept membres du bureau de la Ceni.

Pour l'opposition, la neutralité de la Ceni ne peut être obtenue que par le recours à des personnalités neutres, congolaises ou étrangères, afin de rassurer toutes les parties engagées dans le processus électoral. De leur côté, les représentants de la majorité parlementaire ont indiqué que l'application des dispositions légales s'impose - laquelle prévoit que quatre sièges reviennent à la majorité et trois à l'opposition. La répartition des postes, argumentent ces députés, ne relève pas des compétences de la Ceni.

La désignation des sept membres doit être entérinée par l'Assemblée nationale, avant leur investiture par ordonnance présidentielle.

(RDC 14) Radio Okapi – 25/11

La proposition de loi sur l'abolition de la peine de mort en RDC a été rejetée sans surprise, ce jeudi 25 novembre, par la plénière de l'Assemblée nationale. Au terme d'un débat général d'une rare violence verbale, jamais vécu à l'hémicycle de la chambre basse, les partisans de la peine de mort l'ont emporté face aux abolitionnistes.

Le débat général sur l'abolition de la peine de mort a laissé, l'image d'une majorité écrasante des députés qui s'oppose à une telle loi. L'auteur de la proposition de loi, André Mbata, l'a bien compris au terme d'un vote dont l'issue était déjà connue. L'évidence paraissait aussi sur le fait que la peine de mort serait véritablement une question politique qui aurait été discutée dans certains salons.

André Mbata a déclaré dans son intervention que la constitution de la RDC stipule, dans son article 60, que la vie humaine est sacrée. La RDC a aussi signé le moratoire d'exécution de l'abolition de la peine de mort, a rappelé ce député élu de la circonscription de Dimbelenge au Kasai occidental. De ce point de vue, l'adoption de ce projet de loi ne devait poser aucun problème; tant il est vrai que la RDC a ratifié ce traité.

Nombre d'intervenants du haut de la tribune ont affirmé que la RDC est un pays post-conflit. Il n'est donc pas question que l'abolition de la peine de mort soit envisagée au regard des atrocités commises pendant la guerre.

Le député Mbata a, par ailleurs, souhaité que sa proposition de loi soit confiée à la Cour constitutionnelle. Là encore, la porte qui s'ouvrait s'est refermée immédiatement, la procédure étant législative a rappelé le président de l'Assemblée nationale, Evariste Boshab. Le mérite de l'auteur de cette initiative serait, sans doute, celle d'avoir ouvert un débat parlementaire pour la première fois sur cette question d'abolition de la peine de mort en RDC.

En dépit du vote de l'Assemblée nationale, le président de la Coalition pour l'abolition de la peine de mort, Me Ngondji Ongombe, a indiqué que « la mort n'est pas justice. » Dans un point de presse donné ce jeudi à Kinshasa, les abolitionnistes ont proposé de commuer cette peine en celle de perpétuité.

(RDC 14 1) Radio Okapi – 27/11

Les élus nationaux demandent l'application des sanctions politiques contre tous les membres du gouvernement impliqués dans la mauvaise gestion des finances publiques. Ils l'ont

exprimé vendredi 26 novembre lors du débat général sur le rapport d'exécution du budget 2009 présenté par la Commission économique et financière de l'Assemblée nationale.

Dans son rapport, la Commission estime que le gouvernement ne se soucie ni de la maîtrise des dépenses publiques ni du respect de la loi financière.

La commission économique et financière de l'Assemblée nationale a présenté son rapport d'exécution du budget 2009 vendredi au Palais du peuple. Ce document indique que le niveau de dépenses par rapport aux recettes réalisées pour la même période fait ressortir un déficit budgétaire de l'ordre de plus de 60 milliards de Francs congolais. Selon le même rapport, le taux d'exécution de dépenses est de 77,9%.

Pour la Commission, de grands dépassements budgétaires sont faits en violation flagrante de la loi financière de l'année. Elle indique par ailleurs que ces dépassements vont de 17 à 402%. Ce qui dénote, toujours selon la Commission, une mauvaise gestion des finances publiques de la part du gouvernement. D'autres dépenses n'ont connu qu'une exécution mitigée, précise-t-elle.

Autre constat : la surconsommation des crédits budgétaires par quelques services et institutions politiques. Ce qui fait autant de dysfonctionnements dans la gestion du budget de l'Etat.

Pour les députés, tous ces ministres doivent être sanctionnés politiquement, autrement dit, ils doivent tous démissionner.

Justice, Droits de l'homme...

(RDC 15) Radio Okapi – 22/11

Le procès de Jean-Pierre Bemba à la Cour pénale internationale (CPI) doit s'ouvrir ce lundi 22 novembre à La Haye. L'ancien Vice président de la République démocratique du Congo est accusé de crimes de guerre (meurtre, viol et pillages) et de crimes contre l'humanité qu'auraient commis les éléments de son groupe rebelle, le Mouvement de libération du Congo (MLC), en République centrafricaine au cours de la période comprise entre octobre 2002 et mars 2003.

Le procès Bemba devrait va débiter par des déclarations préliminaires, a confirmé le chargé de communication de la CPI à Kinshasa. Toutes les parties vont présenter leurs stratégies. La parole sera accordée au procureur, à la défense et aux avocats des victimes.

Du côté de la défense de Jean-Pierre Bemba, on se dit satisfait du début du procès, qui donnerait donc l'occasion aux avocats de prouver l'innocence de leur Client. À quelques heures de l'ouverture du procès, Jean-Pierre Bemba a le moral haut, a déclaré Me Aimé Kilolo l'un de ses avocats.

Sur les rétroactes et le déroulement du procès, lire sous :

<http://www.hrw.org/fr/node/94435>

Sur la carrière politique de J.P. Bemba, lire sous :

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2010/11/23/jean-pierre-bemba-ou-l-archetype-de-l-entrepreneur-politique-africain-des-annees-1990_1443762_3212.html

(RDC 16) AFP – 22/11

La greffière de la Cour pénale internationale, Sylvana Arbia, a annoncé lundi que 759 victimes avaient été autorisées à participer au procès de l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba par les juges, qui examinent plus de 500 autres demandes. "759 victimes ont été autorisées à participer au procès et la chambre de première instance continue d'examiner plus de 500 demandes", a déclaré Mme Arbia lors d'une conférence à la CPI à La Haye, peu avant l'ouverture du procès de M. Bemba, prévue à 14h30.

"C'est la première fois dans l'histoire de la justice internationale qu'un groupe aussi nombreux est autorisé à participer", a souligné Paolina Massidda, responsable du Bureau de conseil public pour les victimes, lors de la conférence de presse. Les victimes sont des femmes, des hommes, des enfants et vieillards, a-t-elle précisé. "Les traumatismes qu'elles ont vécus occupent l'essentiel de leur quotidien", a-t-elle dit. Les victimes autorisées à participer au procès ont été réparties en deux groupes représentés chacun par un avocat centrafricain. L'un des groupes rassemble les victimes habitant à Bangui et dans les environs du PK12 ("point kilométrique 12"), l'autre groupe celles qui vivent ailleurs en Centrafrique.

(RDC 17) AFP – 22/11

"Jean-Pierre Bemba a sciemment permis aux 1.500 hommes qu'il commandait de commettre des centaines de viols, des centaines de pillages", a déclaré le procureur de la CPI, l'Argentin Luis Moreno-Ocampo, dans sa déclaration liminaire.

"Des groupes de deux à trois soldats se sont introduits dans une maison après l'autre", a déclaré le procureur: "ils ont violé les femmes (...) indépendamment de leur âge. Quand les civils résistaient, ils étaient tués". "Les viols massifs n'étaient pas seulement sexuellement motivés, c'étaient des crimes de domination et d'humiliation contre les femmes mais aussi contre les hommes qui avaient de l'autorité", a-t-il asséné.

Selon le procureur, "Jean-Pierre Bemba était le commandant militaire avec l'autorité effective et le contrôle des troupes qui ont commis les crimes". M. Bemba a "créé sa milice, il la possédait", a-t-il souligné.

Lire aussi sous :

<http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFLDE6AL0M820101122?sp=true>

<http://radiookapi.net/actualite/2010/11/23/proces-bemba-patasse-ne-commandait-pas-les-troupes-du-mlc-selon-le-procureur/>

(RDC 18) AFP – 22/11

La défense de l'ancien vice-président congolais Jean-Pierre Bemba a dénoncé lundi une enquête "partiale" et "bâclée", au premier jour de son procès devant la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye. "Une enquête partielle, une enquête bâclée, et qui en définitive n'apporte absolument pas aux juges ce qu'ils sont en droit d'attendre, c'est-à-dire des preuves au-delà de tout doute raisonnable", a regretté Me Nkwebe Liriss, prononçant la déclaration liminaire de la défense.

Selon le procureur, M. Bemba, qui plaide non coupable, était "le commandant militaire avec l'autorité effective et le contrôle des troupes qui ont commis les crimes", ce que conteste la défense.

"La responsabilité hiérarchique incombait au commandement suprême de l'armée centrafricaine", a assuré Me Liriss, regrettant que "la chaîne de commandement centrafricaine" ne soit pas appelée à témoigner au procès. Le procureur "a préféré se focaliser sur des témoins de seconde zone pour accabler M. Bemba qui se trouvait à plus de 2.000 km des lieux de combat", a soutenu l'avocat.

(RDC 19) AFP – 24/11

Dans une lettre datée du 19 novembre et adressée au président Joseph Kabila, Annie Mangbenga Nzinga, veuve de Floribert Chebeya, dénonce le déroulement du procès des assassins présumés de son mari, figure de proue du combat pour les droits de l'homme en RDC, dont le corps sans vie a été découvert le 2 juin dernier dans la périphérie de Kinshasa. Procès ouvert une semaine plus tôt devant, écrit-elle, "un tribunal militaire taillé sur mesure".

À la faveur de ce courrier rédigé à Ottawa, (Canada), son lieu d'exil, Annie Chebeya déplore l'absence dans le box des prévenus de John Numbi, inspecteur général de la Police nationale congolaise, qu'elle désigne explicitement comme le commanditaire du meurtre du fondateur de l'ONG "La Voix des Sans-Voix" (VSV). "L'indignation et la colère, insiste-t-elle, nous étranglent du fait que le général Numbi, que je cite nuit et jour comme l'assassin de Floribert et de Fidèle Bazana -chauffeur et membre de VSV- soit absent au banc des accusés."

Invoquant la crédibilité des institutions de la RDC, la veuve Chebeya "prie" donc le chef de l'Etat d'user de son autorité pour faire en sorte que "John Numbi soit arrêté au même titre que tous les coupables". Et ce au nom de la justice, de la transparence et de la lutte contre l'impunité, "le combat de Floribert durant toute sa vie." La prochaine audience est programmée le 3 décembre.

Économie, Finances...

(RDC 20) ACP – 23/11

Le ministre de l'Énergie, Gilbert Tshiongo, a procédé, lundi à Kinshasa, au lancement des travaux de construction de la 2ème ligne électrique entre Inga et Kinshasa, à travers la signature du contrat entre la SNEL et la firme indienne KALPA TARU ayant gagné le marché pour un coût de 76,9 millions de dollars américains.

Financés par la Banque européenne d'investissement, les travaux de construction de la ligne ont une durée de 24 mois à partir du démarrage fixé au plus tard février 2011 pour se terminer début mars 2013. Cette ligne longue de 260 km aura une tension de 400 KV et va résoudre le problème de déficit de 150 MW qu'accuse la ville de Kinshasa. Elle permettra également d'évacuer plus d'énergies pour résoudre le problème crucial de saturation de la ligne existante, à la base du recours aux délestages actuellement décriés.

Avec cette deuxième ligne, les populations de Kinshasa sentiront une nette amélioration de la desserte en énergie électrique. Elle permettra également d'effectuer au moins 50.000

nouveaux raccordements dans la commune de Kimbanseke, à Kinshasa où un tronçon d'un km est prévu pour relier la ligne au poste électrique construit dans cette commune sous le financement de la BAD (Banque africaine de développement).

Le ministre de l'Energie a mis un accent particulier sur l'accélération du projet dans son pays qui accuse un retard en énergie électrique avec un taux de 9 % de couverture nationale. « Vous avez gagné le marché et l'on peut compter sur votre capacité », a fait remarquer le ministre Tshiongo, insistant sur le respect du délai. Il a ensuite sollicité l'expérience indienne dans l'installation des poteaux d'éclairage public solaire en RDC. 30.000 poteaux sont nécessaires pour mettre fin à l'obscurité sur les grandes artères « très rapidement », a-t-il insisté.

M. R.L. Keshwani, président du département international de la firme KALPA TARU a affirmé que les travaux vont s'effectuer dans le délai. Le contrat signé lundi est le 11ème sur les 30 contrats prévus dans le cadre du projet PMEDE (Projet des marchés d'électricité pour la consommation domestique et pour l'exportation) co-financé par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et la BAD (Banque africaine de développement) pour un coût de 850 millions de dollars américains.

(RDC 21) ACP – 24/11

Un séminaire sur l'amélioration du climat des affaires en RDC, réunissant lundi à Bruxelles des responsables politiques et des opérateurs économiques belges et congolais, a notamment recommandé au gouvernement congolais l'assainissement des organismes, établissements et services publics « en vue de supprimer toute parafiscalité sans contrepartie ».

La délégation congolaise, en mission d'information en Belgique, sous la conduite de M. Olivier Kamitatu Etsu, ministre du Plan, comprenait notamment, du côté politique, le ministre de la Justice, M. Luzolo Bambi, l'ambassadeur au Benelux, M. Henri Mova Sakanyi, ainsi que des députés et sénateurs. Elle comptait aussi des opérateurs économiques dont M. Albert Yuma, président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC). La partie belge, sous la conduite de M. Herman De Croo, ministre d'Etat et président du Centre de recherche et d'expertise sur l'Afrique centrale (CRE AC), comprenait des hommes d'affaires membres de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise dirigée par le baron De Gerlache.

Le séminaire, organisé par le CRE AC, recommande le désengagement de l'Etat congolais des entreprises publiques des secteurs vitaux. Une autre recommandation a trait à la sécurisation des opérateurs économiques, par la révision du système des pénalités fiscales. La réunion recommande aussi la formation et la documentation des magistrats et du personnel judiciaire, l'harmonisation rapide de la nomenclature des taxes entre le gouvernement central et les provinces, et demande au gouvernement de Kinshasa de déposer « d'urgence » les instruments de ratification de l'OHADA. Pour ce qui est des investissements belges, le séminaire demande au gouvernement belge de réévaluer avec le Ducroire les « risques pays » en ce qui concerne la RDC, en prenant en compte l'évolution favorable du climat des affaires dans ce pays et l'obtention de l'indice PPTE. Le Ducroire, rappelle-t-on, est l'organisme qui, en Belgique, assure les investissements à l'étranger.

Le séminaire sollicite enfin un soutien de la Belgique au renforcement des capacités du personnel de l'Administration publique en RDC. Les débats se sont déroulés dans une ambiance de franchise, ont reconnu les participants. Comme l'a expliqué le ministre du Plan,

la mission congolaise avait pour but « d'informer et d'échanger dans un esprit constructif avec tous ceux qui veulent avec nous participer au décollage de l'économie congolaise ». M. Kamitatu a précisé que la présence de cette mission d'information en Belgique constitue un signe de la volonté des autorités congolaises de « raffermir les bonnes relations » entre les deux pays, et que la composition de la délégation congolaise est « le symbole du consensus qui existe au Congo sur cette question ».

(RDC 22) Belga – 24/11

Un ressortissant canadien, Jeffrey Ovian, a été nommé nouvel administrateur délégué général (PAD) de la société diamantifère congolaise - largement publique mais en difficulté - Minière des Bakwanga (Miba) en remplacement de Christine Tusse Daumbu, a rapporté mercredi la radio onusienne Okapi. Deux Congolais, Katenda wa Ndaya et Mélanie Mfuta, ont pour leur part été nommés respectivement président du conseil d'administration et administrateur directeur financier de la Miba par la ministre du Portefeuille, Jeannine Mabunda Lioko, a précisé le gouverneur de la province du Kasai oriental, Alphonse Ngoyi Kasanji. Selon M. Ngoyi, la nouvelle équipe dirigeante devra procéder au décaissement des fonds et à l'exécution du plan de relance de la Miba.

Les activités de cette entreprise minière, poumon de l'économie de la province du Kasai oriental, sont à l'arrêt depuis deux ans. Et depuis lors, aucune pierre précieuse n'est produite. La Miba est détenue à 80% par l'Etat congolais et à 20% par la société panafricaine Mwana Africa PLC, cotée à la bourse de Londres. Sa production était essentiellement vendue à Anvers. Mais elle a officiellement cessé de produire du diamant le 18 novembre 2008. La concession qu'elle possède s'étend sur 45.000 km² (une fois et demi la superficie de la Belgique). Avec la relance de la production, la Miba pourra produire deux millions de carats de diamant en douze mois

(RDC 23) Reuters – 25/11

London-listed Tullow Oil Plc lost an injunction to stop two offshore companies developing oil blocks to which it lost the rights in Democratic Republic of Congo, according to a court ruling seen by Reuters.

Tullow Oil was awarded rights to Blocks 1 and 2 of Congo's Albertine Graben in 2006. It is pursuing legal action against Congo and two British Virgin Islands-registered companies to which President Joseph Kabila re-awarded the rights in June.

A court ruling seen by Reuters said Tullow's prospects of regaining the blocks were "precarious" and refused to renew an interim injunction first granted in September to prevent the companies from developing the blocks.

"It is my view that the balance of convenience comes down firmly in favour of refusing to continue the interim injunction," said Commercial Court Judge Edward Bannister in the Eastern Caribbean Supreme Court in the British Virgin Islands, where the two offshore firms -- Caprikat Ltd and Foxwhelp Ltd -- are registered.

Read the entire story under :

<http://af.reuters.com/article/drcNews/idAFLDE6AO1RZ20101125?sp=true>

(RDC 24) Le Potentiel – 25/11

L'Union européenne vient d'établir, au terme d'une étude menée en RDC, un répertoire d'exploitants miniers artisanaux sur l'ensemble du territoire national. Une banque de données dont le ministère des Mines devait se servir pour un meilleur encadrement de la petite mine (small scale mining). L'Union européenne a identifié 2 millions d'exploitants miniers artisanaux, 900.000 creuseurs dont 600.000 en règle et 10 millions d'individus (soit 15% de la population totale dépendante de l'activité minière) en RDC.

« L'exploitation artisanale dans les provinces du Kasai, du Kivu et du Katanga est de 92% de la production officiellement enregistrée des diamants, 8.300 tonnes de cassitérite (soit 3% de la production mondiale) 8.000 kg d'or (soit 65% de la production totale de la RDC) et 80% du cuivre et du cobalt officiellement exporté du Katanga », renseigne le projet Proinvest Caz (un programme de partenariat UE-ACP) qu'elle a financé.

« Jusqu'à 80 à 90% de la production minière de certains minéraux proviennent de l'exploitation artisanale », précise cette étude qui porte sur le « renforcement des capacités des organisations intermédiaires des extracteurs et des exploitants du secteur minier en RDC » et dont la restitution a été faite mercredi à l'hôtel Memling de Kinshasa aux opérateurs congolais, rwandais et zambiens, sous la direction du représentant de la Commission européenne en RDC, M. Willems.

Lire l'entièreté de l'article sous :

<http://www.digitalcongo.net/article/71946>

(RDC 25) APA – Belga – 26/11

Le gouvernement de la RDC va bénéficier d'une assistance technique de la Banque africaine de développement (BAD) pour éviter l'intrusion des fonds vautours dans la gestion de l'endettement du pays, a annoncé le ministre des Finances, Auguste Matata Ponyo, cité par l'agence de presse associée (APA), reçue vendredi à Bruxelles.

"Il y a cette assistance technique, ce partenariat, que nous sommes en train d'établir avec la BAD, qui permet donc de mettre à notre disposition des spécialistes dans ce domaine pour nous éviter d'avoir des problèmes avec des fonds vautours", a-t-il précisé au cours d'une émission télévisée "Au gré des vagues" diffusée par la Radio télévision nationale congolaise (RTNC).

Ces fonds rachètent à bas prix des titres de dette de pays en quasi-faillite que leurs porteurs cherchent à liquider. Ils se tournent ensuite vers les tribunaux pour obtenir un jugement ordonnant au débiteur de payer, ce qui leur permet notamment de mettre la main sur les actifs intéressants d'un pays par l'intermédiaire de saisies. Les "fonds vautours" réclament ainsi quelque 452,5 millions de dollars à la RDC, qui vient pourtant d'obtenir un très fort allègement de sa dette extérieure. Ces fonds "reviennent vers la RDC au travers des mécanismes de justice pour pouvoir obtenir des paiements à un prix très fort", a souligné M. Matata, selon l'APA (indépendante).

(RDC 26) Radio Okapi – 26/11

La RDC n'a plus que 153 millions des dollars de dollars comme dette extérieure due au Club de Paris, a déclaré ce vendredi 26 novembre lors d'un point de presse à Kinshasa le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre, chargé du suivi avec le FMI et la Banque mondiale. Pour rappel, le 17 novembre dernier à Paris, les créanciers traditionnels de la RDC ont annulé 7,35 milliards USD de sa dette extérieure.

Jean Claude Nachege a fait savoir que les conclusions des négociations du Club de Paris constituent la fin du processus d'allègement de la dette extérieure de la RDC. Celle-ci est passée de près de 13 milliards USD à 2 milliards.

Quel est l'impact de cette décision sur le niveau et la structure de la dette publique extérieure du pays? Le directeur de cabinet adjoint du Premier ministre répond : « Il faut cependant noter qu'avec la signature et la finalisation des accords bilatéraux d'ici le mois de juin 2011, la RDC va signer des accords bilatéraux RDC-Belgique, RDC-France, RDC-Etats-Unis, RDC-Japon, RDC-Allemagne pour voir, dans les 150 millions s'il y en a encore ceux qu'on peut annuler. » Cependant, il faut noter qu'avec la finalisation des accords bilatéraux d'ici juin 2011, le stock de la dette extérieure de la RDC pourrait se situer légèrement en deçà du montant estimé de 2,9 millions de dollars.

Selon Jean Claude Nachege, certains créanciers membres du Club de Paris ont déjà signifié leur intention d'accorder à la RDC un allègement du stock de la dette supérieur à celui prévu dans le cadre de l'initiative PTTE, c'est-à-dire celui dont le pays a bénéficié récemment, précise-t-il. Il s'agit notamment, poursuit-il, du cas des Etats-Unis, du Canada et de l'Italie qui ont promis l'annulation de toutes leurs créances, à condition que des progrès soient réalisés dans l'amélioration du climat des affaires.

Conditions sociales, grèves...

(RDC 27) ACP – Belga - 24/11

Les agents et fonctionnaires du ministère congolais des Affaires étrangères observent depuis lundi un mouvement de grève déclenché pour appuyer des revendications salariales et statutaires, a rapporté l'agence de presse associée (APA), reçue mercredi à Bruxelles.

Selon le syndicat national de la prospérité des travailleurs (Synapat), les raisons de ce mouvement de grève sont entre autres l'inexistence d'un statut des diplomates, la restauration de la prime de rétrocession provenant de la vente de formulaires de demandes de passeport suspendue par le ministre des Affaires étrangères, le non-respect de l'ordonnance portant création des corps des diplomates, la non-prise en charge des soins médicaux des diplomates. La pléthore des diplomates et des engagés locaux, le non-rapatriement des diplomates en fin de terme, la révocation de certains agents et fonctionnaires, la dissolution de service des recettes et statistiques figurent également parmi les revendications des agents et fonctionnaires de ministère.

Plusieurs démarches ont été menées auprès des autorités dont la nouvelle secrétaire du ministère, Apolline Musegenshi. "Sans succès", précise l'APA (indépendante). Les agents de ce ministère déplorent que l'année du social prônée par le chef de l'Etat, le président Joseph Kabila, soit lettre morte dans leur ministère.

Relations extérieures

(RDC 28) Belga - APA - 22/11

Le ministre wallon de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Petites et moyennes entreprises, Jean-Claude Marcourt, a déclaré que de nombreuses entreprises de sa région sont désireuses d'investir en RDC, a rapporté lundi la presse congolaise.

M. Marcourt a participé à une mission économique rassemblant une septantaine d'opérateurs économiques belges et qui a, pendant une semaine, séjourné à Kinshasa, et à Lubumbashi.

Des contacts sont signés et confirmés ainsi que des accords de partenariat afin d'installer d'importants établissements, a précisé le ministre lors d'une conférence de presse samedi à Kinshasa. "C'est maintenant que nous commençons les choses sérieuses que nous allons concrétiser", a souligné M. Marcourt en dressant le bilan de la visite en RDC et des contacts pris avec les personnalités congolaises du monde politique et économique.

Selon lui, les hommes d'affaires qui l'ont accompagné sont intéressés par les domaines du logement, de l'environnement, des énergies renouvelables, de potabilisation de l'eau et des mines. La formation des médecins et des infirmiers au regard de nouvelles technologies médicales s'avère également impérieuse. "Nous n'avons pas la capacité de répondre à tous les besoins des Congolais, néanmoins, nous pouvons apporter l'excellence, grâce aux différentes compétences dont dispose la Région wallonne", a conclu M. Marcourt.

Il s'était aussi entretenu avec le ministre congolais de l'Enseignement supérieur, Mashako Mamba, de la valorisation de l'enseignement supérieur et professionnel en apportant un certain nombre d'expériences dans la formation d'étudiants congolais.

(RDC 29) Belga - 27/11

Le commissaire européen au Commerce, Karel De Gucht, a prévu de se rendre en fin de semaine prochaine à Kinshasa, mettant ainsi fin à une interdiction de voyage décrétée en début d'année par les autorités de la RDC, a-t-il indiqué samedi à l'agence BELGA.

M. De Gucht doit participer samedi prochain à la 20ème session de l'Assemblée parlementaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Union européenne qui se tient à Kinshasa du 2 au 4 décembre. Il participera notamment samedi à un débat sur les Accords de partenariat économiques (APE) qui se déroulera à l'Assemblée nationale congolaise.

Le commissaire européen a obtenu un visa de la part du gouvernement congolais, qui l'avait pourtant déclaré persona non grata en janvier dernier, le qualifiant à l'époque de "personnage incapable d'entretenir des relations dignes avec" la RDC, selon l'expression du ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, Lambert Mendé Omalanga.

La réaction de Kinshasa faisait suite à une énième déclaration critique de M. De Gucht envers les dirigeants congolais, une habitude qu'il avait déjà eue lorsqu'il était ministre belge des Affaires étrangères et qui avait provoqué en avril 2008 une crise diplomatique entre Bruxelles et Kinshasa.

Le commissaire européen a indiqué à l'agence BELGA que l'octroi d'un visa pour la RDC n'avait "visiblement" pas posé de problème. Une version confirmée par une source

diplomatie congolaise, qui a assuré que M. De Gucht "avait déjà son visa" pour se rendre à Kinshasa.

En décembre dernier, lors d'un débat au Parlement européen, M. De Gucht avait relevé que la Commission européenne dépensait beaucoup en matière d'aide humanitaire et de programmes visant à rétablir l'état de droit en RDC. "Le problème est quelle est l'efficacité de tout cela au bout du compte si vous n'avez pas d'interlocuteur approprié dans l'arène politique", avait-il déclaré.

Dans la foulée, le ministre congolais des Affaires étrangères, Alexis Thambwe Mwamba, avait, dans une note verbale remise au représentant de la Commission à Kinshasa, signifié "que toute visite en RDC (de M. de Gucht) n'était pas souhaitée". "Ce monsieur (...), que ce soit au niveau du gouvernement belge, que ce soit maintenant au niveau de l'Europe, partout où il passe, nous avons des problèmes avec ces institutions-là. C'est probablement lui qui pose problème. Donc, sans remettre en cause nos bons rapports avec l'UE, nous ne voulons pas avoir affaire avec ce personnage", avait expliqué M. Mende.

Kinshasa avait également affirmé que toute demande de visa serait "considérée comme une provocation". Selon une source diplomatique congolaise, ces déclarations ont été faites par des personnes "pas au fait des usages diplomatiques". Il est vrai que le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, avait apporté son "soutien total" au commissaire belge, selon un de ses porte-parole. La Commission avait souligné "très fermement" que M. De Gucht s'était "exprimé au nom du collège des commissaires" devant le Parlement européen et "pas en sa capacité personnelle".

RWANDA

Relations extérieures

(RWA 1) Belga – 26/11

Le président rwandais Paul Kagame est attendu à Bruxelles les 6 et 7 décembre pour participer aux Journées européennes du développement, une manifestation organisée par la Commission européenne, a-t-on appris vendredi de sources concordantes. Cet événement annuel sera marqué par l'organisation de quinze tables rondes de haut niveau et de séminaires portant, entre autres, sur la place du développement dans le Traité de Lisbonne, la gouvernance, l'avenir de la coopération au développement, l'énergie et la politique mondiale en matière de gestions des ressources naturelles.

Sa venue en Belgique a été confirmée par une source diplomatique, qui a précisé qu'un "contact bilatéral" était aussi prévu avec les autorités belges. Cette visite interviendra deux mois après la publication d'un rapport controversé de l'ONU énumérant une longue liste d'atrocités commises en RDC de 1993 à 2003 par les forces armées de plusieurs pays africains - dont le Rwanda - et accusant l'armée rwandaise d'avoir commis des crimes qui pourraient être qualifiés de "génocide".

La dernière visite de M. Kagame en Belgique remonte à mars 2004.